



Conseil Électoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

RENCONTRE DE TRAVAIL ENTRE LE CONSEIL ÉLECTORAL PROVISOIRE ET LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Une séance de travail s'est tenue, le mercredi 20 mai 2026, entre les membres du Conseil Électoral Provisoire (CEP) et le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), Monsieur Vijonet Déméro, dans le cadre du renforcement de la coopération institutionnelle entre les deux entités.

Au cours de cette rencontre, les échanges ont porté, entre autres, sur l'utilisation des infrastructures scolaires publiques, notamment les écoles nationales et les lycées, en vue de faciliter les opérations d'inscription des électeurs, lesquelles devraient démarrer prochainement.

Dans cette perspective, plusieurs établissements scolaires seront mobilisés et mis à la disposition du CEP tant pour les opérations d'inscription que pour l'organisation des prochaines élections générales. Cette démarche devra garantir une meilleure accessibilité des citoyens à l'exercice du droit de vote à travers le pays.

Au terme de cette rencontre, le CEP et le MENFP se sont accordés sur la signature d'un protocole d'engagement devant encadrer la collaboration entre les deux institutions tout au long du processus électoral en cours.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire le processus de manière inclusive et impartiale, en toute indépendance et transparence.

Pétion-ville, le 20 mai 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 – 6006

72, Rue Stephen Archaie, Pétion-ville

